



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des propriétaires
du lundi 30 avril 2012 à 20h00
à la salle communale de Malleray**

Président : M. René Leuenberger
Secrétaire : Mme Nathalie Griggio Weibel

M. René Leuenberger, président, salue cordialement les personnes présentes à cette 15^{ème} assemblée ordinaire des propriétaires. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée. Il est donc accepté comme suit :

Ordre du jour

1. Salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 mai 2011
4. Finances / approbation des comptes 2011
5. Rapport du président et du directeur technique
6. Divers et imprévus

1. SALUTATIONS

Monsieur René Leuenberger ouvre la séance en constatant que celle-ci a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle du Jura bernois no 16 du mercredi 18 avril 2012 et dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier no 14 du mercredi 18 avril 2012, par courrier aux propriétaires fonciers (dans le courant de la semaine 16) ainsi que conformément à l'article 9 des statuts adoptés lors de l'assemblée constitutive du syndicat du 10 décembre 1997. Le procès-verbal du 30 mai 2011 ainsi que les comptes 2011 ont été mis à disposition dans les communes du périmètre AF ainsi que sur internet.

Il salue particulièrement M. Kurt Ryf des améliorations structurelles et de la production à Berne, la commission d'estimation, le comité, la presse représentée par Mme Mariette Niederhäuser (JDJ), M. Maxime Chappuis de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, la direction technique et la direction des travaux. Sont excusés : M. Richard Garraux, M. Cédric Weibel, Mme Denise Locher, Mme Anne-Christine Hauser, M. David Gomez, M. Erwin Gauthier, M. Eric Gerber, Tana SA, M. André Rothenbühler, les CFF, la boucherie Krebs SA, M. Stéphane Lauper, l'Office des immeubles et des constructions, M. Claude Friedli et M. Francis Blanchard.

Les membres du comité suivants sont présents : MM. Aimé Gigon, Eric Charpié, Bernard Mornod, Charles-André Beuchat, René Leuenberger, Garraux Stève, Wirz Jean-Daniel.

2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

MM. Laurent Blanchard et Cédric Berberat sont nommés scrutateurs.

3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 30 MAI 2011

Comme convenu lors de l'assemblée des propriétaires du 16 avril 2000, il est renoncé à donner lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Les propriétaires ont été informés sur la convocation de la possibilité de le consulter auprès des communes de Bévillard, Loveresse, Malleray et Pontenet ainsi que sur internet www.malleray.ch/SAFICV.

L'assemblée accepte à l'unanimité le procès-verbal du 30 mai 2011.

4. FINANCES / APPROBATION DES COMPTES 2011

M. Charles-André Beuchat présente et commente en détail les comptes avec le rétroprojecteur. Chaque ayant-droit au vote dispose d'un exemplaire sur papier.

Au niveau du compte de fonctionnement (voir annexe), les charges se montent ainsi : rémunérations des estimateurs CHF 6'685.00, rémunérations du comité CHF 11'407.70, salaires CHF 12'500.00, assurances sociales CHF 1'269.45, frais d'administration CHF 704.00, frais de construction CHF 1'264'748.20, frais de déplacement CHF 326.40, honoraires ingénieurs CHF 206'549.60, impôts (taxe immobilière) CHF 12.90, frais de banques et taxes CCP CHF 53.80 et l'attribution au fond d'entretien CHF 10'000.00. Les revenus sont répartis comme suit : intérêts actifs CHF 22'017.10, autres produits CHF 1'118.05, loyers et fermages CHF 2'190.00, contributions des communes CHF 77'750.00, subventions CHF 798'000.00. Le solde pour balance se monte à CHF 613'181.90 contre CHF 1'038'343.40 en 2010. Au bilan (voir annexe), la fortune du syndicat se divise en avoir sur CCP pour CHF 367'338.16 répartis sur 4 comptes, CHF 11'333.75 sur comptes bancaires, CHF 770.00 de débiteurs divers, CHF 7'643.05 de débiteurs AFC, CHF 84'182.75 d'avoir sur contributions des propriétaires. Les placements se montent à CHF 481'353.90 sur 4 comptes BCBE, CHF 508'410.20 sur comptes BCBE et CE 2000, CHF 1'330'0236.00 sur compte poste Finance e-depositos et CHF 1'000'0041.65 sur compte banque Raiffeisen. Le patrimoine financier s'élève à CHF 3'791'309.46 contre CHF 4'380'965.36 en 2010. Les passifs s'élèvent en créanciers divers à CHF 464'909.00 et le compte provision à CHF 3'230'159.36. Pour la 10^{ème} fois une somme de CHF 10'000.00 est attribuée au fonds d'entretien et se monte donc à CHF 96'241.10.

M. Charles-André Beuchat donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes, **M. Louis Marc Buri** et **Mme Nicole Bangerter** du 11 avril 2012. **M. Burri Louis-Marc**, propose de les accepter et de lui en donner décharge.

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes tels que présentés et en décharge le caissier.

5. RAPPORTS

A) DU PRÉSIDENT

M. René Leuenberger indique que le syndicat s'est réuni à la fréquence suivante depuis la dernière assemblée des propriétaires du 30 mai 2011 : 7x en séances de bureau, 4x en séances de comité, 35x en séances de chantier, 3x en séances avec la N16 et une réception des chemins de la 3^{ème} étape de construction. Au niveau de l'administration et des finances, notre syndicat a notamment planifier des séances de bureau et de comité, recherché les placements les plus élevés dans les banques, enregistré plusieurs mutations intervenues au sein du périmètre et inscrites au Registre foncier (achats et ventes). **M. René Leuenberger** rappelle que le remaniement parcellaire est une opération complexe, tant du point de vue technique que légal, qui implique de nombreux intéressés et en tout premier les propriétaires, puis les communes, organismes cantonaux et fédéraux et association de protection de la nature. L'objectif principal du remaniement parcellaire est de maintenir et de développer une agriculture forte en préservant les sols les plus aptes à être cultivés. Il cite comme exemple la réduction des coûts d'entretien des infrastructures rurales, la possibilité de faciliter l'exploitation agricole, de préserver la fertilité des sols, de protéger les sols contre la destruction par des phénomènes naturels, de revaloriser l'environnement d'un point de vue écologique, etc. Une agriculture productive et une nature intacte sont d'une importance vitale pour l'être humain. Il convient par conséquent de protéger les paysages proches de l'état naturel de manière à préserver la diversité biologique de notre vallée. L'agriculture ne permet pas seulement de produire des aliments de grande valeur, mais contribue également à la conservation des habitats naturels. Ces derniers servent de lieux de détente à la population et augmentent l'attractivité de l'espace rural pour les touristes. Le remaniement parcellaire est incontestablement la mesure des

améliorations foncières la plus appropriée, car elle intervient à la fois au niveau du cadastre et du génie rural. Il ajoute encore sa satisfaction du travail effectué par les entreprises mandatées et les remercie. En guise de conclusion, notre président remercie toutes les instances qui travaillent avec le syndicat, le directeur technique des travaux, M. Jean-Daniel Wälti, M. Kurt Ryf du Service cantonal des améliorations structurelles et de la production pour l'ensemble de ses activités dans sa tâche d'autorité de surveillance, la commission d'estimation par son président M. Jean-Daniel Wirz et le comité pour son engagement. Une mention spéciale à la secrétaire qui fournit toujours un grand travail. Enfin, les propriétaires sont remerciés pour leur compréhension car ils sont majoritaires à reconnaître le travail qui se fait à tous les niveaux.

B) DU DIRECTEUR TECHNIQUE

M. Jean-Daniel Wälti indique que depuis la dernière assemblée générale du 30 mai 2011, les principaux travaux exécutés par la direction technique (ci-après DT), en plus de la gestion générale du projet avec le comité, ont été :

I. Généralités

- Dépôt public de la répartition des frais et des \pm values.
- Séances de conciliation.
- Troisième étape de construction des ouvrages
- Suivi financier
- Les travaux de coordination avec le projet de la N16.

II. Dépôt public de la répartition des frais et des \pm values

Les documents relatifs à ce dépôt ont été présentés lors de la l'assemblée générale du 30 mai 2011 et déposés publiquement du 25 mai au 23 juin 2011. C'est le dernier grand dépôt public qui couronne une procédure d'amélioration foncière et qui fixe la clef de répartition des frais restants de chaque membre du syndicat.

III. Séances de conciliation

Ce dépôt public a engendré 7 oppositions qui ont toutes été liquidées en première instance par la commission d'estimation et la DT en octobre 2011. Les décisions rendues par la CE n'ayant fait l'objet d'aucun recours, la clef de répartition des frais restants déposée et ajustée selon les séances de conciliation pourra être utilisée pour fixer les montants des acomptes restants des propriétaires.

IV. Troisième étape de construction des ouvrages

Avec plus de 4,3 millions de francs de travaux prévus dans cette troisième étape, la construction des ouvrages bat son plein actuellement et le déroulement est quasi conforme à la planification avec 50% (CHF 2'200'000.-) des travaux réalisés fin 2011. Il laissera le à M. P.-A. Niederhauser, qui assume la direction locale des travaux de construction des ouvrages, de donner quelques détails sur le déroulement des travaux.

V. Suivi financier

Répartition des frais, frais de construction, comptes, ... beaucoup de chiffres ont été présentés mais la question qui peut se poser est de savoir où tout cela se situe par rapport au devis initial. Si, jusqu'à ce jour, beaucoup d'éléments nous empêchaient de cerner au mieux les dépenses prévisibles, l'état actuel de la procédure permet d'avoir une première estimation. Voici la comparaison des rubriques principales entre les dépenses jusqu'à fin 2011 et le devis admis au subventionnement de décembre 1999 y compris TVA de 7.5% mais sans renchérissement :

- Rémunération estimateurs : 2011 - CHF 177'100.00 / 1999 - CHF 272'700.00 / CHF 95'600.00 reste peu de charge ;
- Frais administratifs : 2011 - CHF 350'000.00 / 1999 - CHF 210'000.00 / CHF +140'000.00 va encore augmenter ;
- Frais de construction : 2011 - CHF 5'300'000.00 / 1999 - CHF 9'000'000.00 / CHF 3'700'000 .00 encore min. CHF 2'200'000.00 ;
- Frais de planification, Ing. : 2011 - CHF 1'600'000.00 / 1999 - CHF 2'600'000.00 CHF 1'000'000.00 sera utilisé.

Frais totaux : 2011 - CHF 8'500'000.00 / 1999 - CHF 12'800'000.00 / solde CHF 4'300'000.00 dont 3'500'000 au minimum sont prévus.

En conclusion, le cadre financier admis au lancement de la procédure de cette amélioration foncière est respecté à ce jour, mais il faut tout mettre en oeuvre pour garder ce cap jusqu'à la dissolution du syndicat.

VI. Coordination N16

Les travaux de construction de la N16 ont pris, sur le périmètre du syndicat, leur rythme de croisière et la coordination avec ces derniers prend toute son importance et fait l'objet de contacts suivis.

VII. Suite des travaux

La suite des travaux de la DT, qui tendent vers la fin, peut se résumer ainsi:

- Suivi de la troisième étape de construction des ouvrages
- Mise en oeuvre des mesures compensatoires, plantation des haies
- Élaboration du dossier de l'approbation de la nouvelle répartition définitive
- Début des travaux de la nouvelle mensuration
- Travaux finaux.

VIII. Conclusions

Pour conclure **Monsieur Jean-Daniel Wälti** remercie Monsieur le Président et tous les membres du comité ainsi que M. J.-D. Wirz, président et tous les membres de la commission d'estimation pour l'excellente collaboration et la parfaite coordination des travaux. Il remercie également M. Albert Bassin du bureau Le Foyard pour sa collaboration en matière de suivi environnemental ainsi qu'à M.K.Ryf, du service cantonal des améliorations structurelles et de la production pour l'ensemble de ses activités dans sa tâche d'autorité de surveillance.

c) DE M. PIERRE-ALAIN NIEDERHAUSER

M. Pierre-Alain Niederhauser donne des indications sur les l'état des travaux actuels. Comme déjà indiqué par M. Wälti, CHF 4'300'000.00 sont prévus pour la construction des chemins de la 3^{ème} étape. Le montant des travaux exécutés à fin 2011 se montent à CHF 2'200'000.00. La moitié des travaux sont déjà réalisés, soit au total 71 chemins pour un total de 31 encore à réaliser. La planification pour 2012 se présente comme suit : les travaux sont réalisés par un consortium d'entreprise Torti à Reconvilier et Huguélet à Tavannes. Ces entreprises ont des secteurs attribués. L'entreprise Torti réalise en ce moment la liaison depuis La Franay jusqu'à la route de Moron à Malleray. Les forces motrices profitent de mettre une ligne à haute tension dessus. Ensuite, les travaux se poursuivront sur Bévillard vers la ferme de M. Frédy Bigler ou 4

chemins seront réalisés dans ce secteur. Dès que ceux-ci seront terminés, tous les chemins AF sur Bévillard auront été réalisés. L'entreprise Huguelet vient de terminer le chemin no 94 situé entre Malleray et Pontenet sur les parcelles de MM. Nicolet et Garraux. Cette même entreprise réalisera ensuite les chemins prévus au sud et à l'est de Beausite à Loveresse. La construction de ces chemins permettra de supprimer le passage à niveau CFF à Pontenet près de la Landi et de réaliser la piste cyclable entre Pontenet et Loveresse avec le franchissement de la Birse au nord de la Landi grâce à la construction d'un nouveau pont en bois. Cet automne, il sera question des chemins de Loveresse et Pontenet. **M. Pierre-Alain Niederhauser** précise encore que l'objectif est d'exécuter un maximum de chemins cette année. Toutefois, l'ensemble des travaux ne pourra être terminé cette année et il faudra certainement encore attendre jusqu'en 2015. Pour terminer, **M. Pierre-Alain Niederhauser** indique avoir beaucoup de plaisir à travailler avec les membres du syndicat, les autorités et les entrepreneurs. Aucun problème majeur n'est à déplorer et l'ambiance est bonne. Il se réjouit de continuer à travailler encore ces quelques années avant de prendre sa retraite.

6. DIVERS ET IMPREVUS

Intervention de **M. Zenger Patrick**, au nom du conseil d'administration de Zenimob, qui demande à ce que les procès-verbaux des séances auxquelles il a participé lui soient remis. **M. Jean-Daniel Wälti** pense qu'il s'agit des procès-verbaux des séances de conciliation qui sont automatiquement envoyés aux personnes concernées sous pli recommandé. Comme la Société Zenimob est représentée par un avocat, les procès-verbaux sont notifiés à ce dernier, à charge pour lui d'en informer son client. **Monsieur Jean-Daniel Wirz** ajoute qu'au niveau de la commission d'estimation, les procès-verbaux sont établis sur place et remis directement à la personne concernée à la fin de la séance. Si la commission d'estimation doit encore prendre des décisions après la séance, celles-ci sont communiquées par pli recommandé.

Monsieur Patrick Zenger maintient sa position et s'estime lésé, y compris pour ce qui touche aux séances de chantier. **Monsieur Jean-Daniel Wälti** rappelle que dans le cadre des séances de chantier, les propriétaires et voisins sont invités à une rencontre, avant le début des travaux, pour recevoir des informations et prendre acte des éventuels besoins. Dans ce contexte-là les procès-verbaux ne sont pas envoyés aux propriétaires attendu qu'ils contiennent des décisions prises qui ne les concerne pas. **Monsieur Bernard Mornod** pense que M. Zenger fait allusion à des séances qui ont eu lieu avec la N16 et qui ne concerne pas notre syndicat. Pour conclure, **Monsieur Patrick Zenger** informe l'assemblée qu'il va utiliser une autre méthode pour obtenir les procès-verbaux dont il parle.

Monsieur Kurt Ryf remercie notre syndicat pour son invitation. Il exprime ses remerciements envers les personnes qui travaillent au sein du syndicat d'amélioration foncière Centre-Vallée. Il souhaite bon succès à notre syndicat et l'invite à continuer à travailler dans le même esprit et professionnalisme.

Le président clôt cette 15^{ème} assemblée, remercie les personnes présentes et leur souhaite une bonne rentrée.

L'assemblée close à 20h35

La secrétaire

Le Président :

N. Griggio Weibel

R. Leuenberger